



HAL
open science

Langues et diasporas : enjeux linguistiques et enjeux identitaires. Réflexion à partir du cas de l'arménien occidental

Anaid Donabedian-Demopoulos

► **To cite this version:**

Anaid Donabedian-Demopoulos. Langues et diasporas : enjeux linguistiques et enjeux identitaires. Réflexion à partir du cas de l'arménien occidental. Arméniens et Grecs en diaspora : approches comparatives, Oct 2001, Athenes, Grèce. pp.523-538. halshs-00682232

HAL Id: halshs-00682232

<https://shs.hal.science/halshs-00682232>

Submitted on 23 Mar 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Anaïd Donabédian¹

LANGUES ET DIASPORAS : ENJEUX LINGUISTIQUES ET ENJEUX IDENTITAIRES

Réflexion à partir du cas de l'arménien occidental.

Introduction

En linguistique générale comme en sociolinguistique, la question des contacts de langues et des langues en danger suscite depuis deux décennies un intérêt croissant, prolongeant l'engouement qu'ont connu les études créoles dans les années 1970. Ainsi, une attention nouvelle est accordée aux conditions sociales dans lesquelles se développe une langue, considérées non plus comme un élément périphérique de la description, mais comme susceptibles de déterminer les structures mêmes de ces langues. Dans ce contexte, il peut être opportun de se demander si, tout comme dans le cas des créoles, dont la nature linguistique est largement déterminée par les conditions qui ont permis leur éclosion, les langues de diaspora pourraient présenter suffisamment de points communs pour constituer une catégorie homogène non seulement au plan social, mais aussi au plan structurel.

Il apparaît d'emblée que les langues de diaspora réunissent l'ensemble des critères suivants :

- caractéristiques sociales :
 - langue parlée uniquement hors d'un territoire de référence
 - langue parlée en tout lieu par des bilingues (ou plurilingues)
 - langue en tout lieu minorée (en concurrence avec une langue dominante)
- caractéristiques linguistiques (découlant des précédentes) :
 - langue perméable aux emprunts et interférences (et par là même susceptible d'évoluer vers des phénomènes de mixage linguistique)
 - langue - symbole, langue de l'investissement identitaire (et par là même susceptible d'engendrer des phénomènes d'hypercorrection)
 - langue susceptible de dévernacularisation, langue en danger.

On remarque que hormis le critère territorial, aucune de ces caractéristiques prise de manière isolée n'est exclusive des langues de diaspora, ni n'épuise leur description. Comment se joue donc la spécificité de cette situation de diaspora au plan linguistique?

Dans un ouvrage récent, où sont examinées à la fois des langues de diaspora et d'autres langues en situation de contact intense (Donabédian (éd.), 2001), nous avons montré qu'en réalité, les langues de diaspora présentaient un grand nombre de caractéristiques communes avec d'autres situations de langues dominées, en contact, et en danger, mais que leur spécificité résidait dans l'application au domaine linguistique d'un des ressorts essentiels de toute diaspora : le désir de pérennité. Ce parcours a permis de mettre en évidence le paradoxe des langues de diaspora : un investissement identitaire qui croît à mesure que la pratique décroît, et l'attitude puriste, les phénomènes d'hypercorrection, qui se radicalisent au moment même où les pratiques d'emprunt, d'alternance, et même de langue mixte, tendent à devenir systématiques. De fait, la "norme", tantôt hypertrophiée jusqu'à être castratrice², tantôt insaisissable tant les pratiques varient, ne peut s'appuyer, en diaspora, sur aucune centralité, sur aucun consensus social institutionnalisé. Miroir de l'identité, elle est construite par chaque individu en fonction de son héritage linguistique (selon qu'il a bénéficié d'une transmission familiale, d'une scolarisation en arménien, selon son pays et sa communauté d'origine, etc.) et de la manière dont il appréhende son "arménité" : enjeu linguistique et enjeu identitaire sont étroitement mêlés en diaspora. Martine Hovanesian (2001) a déjà montré que cette imbrication était très présente dans les récits de vie.

1 INALCO, Paris. Anaid.Donabedian@inalco.fr

2 Nous avons étudié le cas du tabou linguistique portant sur "gor" dans Donabedian (2001)

Nous allons tenter d'aborder l'ensemble de ces considérations de manière plus détaillée pour envisager quelle peut être la contribution de l'approche linguistique à la problématique centrale de ce colloque : définir la notion de diaspora d'un point de vue multidisciplinaire et apporter des éléments de réflexion pour une comparaison.

1. L'arménien occidental, langue de diaspora

Une langue minorée

L'arménien occidental est aujourd'hui une langue de diaspora, immédiatement caractérisée par la dispersion de ses locuteurs, que l'on fait généralement remonter au grand exode de 1922 ayant fait suite au génocide de 1915. C'est donc cet événement qui est fondateur de la situation de diaspora généralisée, et donc du statut nouveau de l'arménien occidental. Cependant, un regard en arrière montre que l'arménien occidental présente certaines caractéristiques propres aux langues de diaspora bien avant ce tournant historique.

Après les premières sources écrites arméniennes classiques du 5^{ème} siècle, on voit apparaître pour la première fois aux 11^{ème} – 12^{ème} siècles les premiers témoignages d'une langue laïque, plus proche de la langue parlée, l'arménien de Cilicie, que l'on considère, de par sa position dialectale, comme le précurseur de l'arménien occidental, langue appelée à devenir au cours du 19^{ème} siècle la langue standard des Arméniens de l'Empire Ottoman. Dès la chute du Royaume de Cilicie, cette langue encore émergente se trouve en situation de domination politique, de langue minorée, et, très vite, de multilinguisme généralisé. L'arménien occidental qui sera standardisé au dix-neuvième siècle est donc une langue minorée depuis des siècles, même si elle jouissait de droits dans un système impérial qui concédait aux minorités une relative autonomie culturelle, religieuse et scolaire.

Une langue sans territoire

Si l'arménien occidental est, dès le stade de sa constitution, une langue minorée, tout au moins semble-t-il établi qu'il évolue sur son territoire d'origine : le plateau arménien, en Anatolie. Là encore, la question n'est pourtant pas si simple. Au début du 19^{ème} siècle, sur l'impulsion du 'Réveil des nationalités', les intellectuels arméniens, qui, comme bien d'autres en Europe, procèdent à un 'état des lieux' identitaire, sont effrayés par la situation linguistique dans les provinces arméniennes de l'Empire ottoman (éclatement dialectal, états de langue très hétéroclites, et diversement mêlés de turc selon les régions), et mettent en œuvre un programme de normalisation destiné à faire accéder la langue moderne au statut de langue standard et de langue littéraire à la fin du 19^{ème} siècle. Or, ce mouvement, bien que jouissant d'une implantation non négligeable dans les provinces, vient néanmoins d'une intelligentsia essentiellement basée à Constantinople, elle-même capitale cosmopolite de la région, mais extérieure à la territorialité arménienne. Cette 'extériorité' de l'intelligentsia, de la littérature, fait d'ailleurs débat, dans un contexte où l'ethnographie et la littérature "ruraliste" témoignent d'une préoccupation grandissante pour les terroirs. Ces préoccupations animeront jusqu'à 1915 la vie littéraire arménienne : le manifeste esthétique du courant *Mehyan* se fixe pour objectif une langue "globale", la fusion entre cette culture de la capitale, le patrimoine dialectal des provinces et la langue classique. Ce mouvement né dans les années 1910 sera cependant fauché par le génocide qui, en 1915-20, décime les provinces arméniennes, transposant ce débat de la centralité à une tout autre échelle puisque les Arméniens occidentaux passent désormais de cette culture de l'extériorité, à une culture de l'extraterritorialité : la diaspora.

Une langue sans centralité ?

Face à cette dispersion, la problématique de la centralité est très présente dans la diaspora arménienne, qui connaît plusieurs "candidats" à cette fonction. Le débat -- qui a également animé la diaspora juive dès la naissance dans les années 1970 (cf. Marienstras, 1975) -- est lourd d'enjeux, politiques et idéologiques : faut-il trouver une centralité "naturelle" dans l'Etat-nation, ou au contraire la diaspora doit-elle se doter d'une centralité propre, et, partant, d'instances, de financement, de moyens d'action propres ? Cette question a bien entendu des implications linguistiques, puisque l'Arménie a une norme distincte, l'arménien oriental, et applique de plus une orthographe réformée. Mais ce n'est pas le seul élément qui infléchit le débat.

• **L'Etat-Nation, une référence pour la diaspora?**

L'arménien oriental, lui, s'est constitué en langue standard des Arméniens du Caucase à Tiflis, dans des conditions analogues à celles qui ont présidé à la formation de l'arménien occidental à Constantinople, mais il était voué à un destin profondément différent. Déjà au XIX^{ème} siècle, Arméniens Occidentaux, tournés vers l'Europe Occidentale et la France, et Arméniens Orientaux, tournés vers la Russie et la Prusse, avaient des divergences culturelles assez nettes, tenant à l'histoire des idées dans ces deux zones d'influence. Les événements du vingtième siècle radicalisent le fossé : dans l'espace d'une décennie, alors que l'arménien occidental devient une langue de diaspora, privée de toute centralité territoriale, et a fortiori, d'instance de référence, l'arménien oriental accède au statut de langue officielle avec la courte indépendance en 1918 puis la soviétisation de l'Arménie en 1921. La différence de statut entre les deux variantes se trouve ainsi radicalisée par la politique linguistique interventionniste de l'Arménie Soviétique, destinée à laisser une trace importante sur la langue³. Le contexte politique international de guerre froide et le rideau de fer ont pour conséquence une rupture entre les deux variantes linguistique, reflétant la méfiance mutuelle qui tend à s'instaurer entre l'Arménie soviétique et la diaspora. La stigmatisation politique réciproque, qui caractérise une grande partie des acteurs de la vie intellectuelle arménienne, entraîne une rupture culturelle de fait entre les deux variantes, même si la poésie et le folklore continuent d'être empruntés d'une variante à l'autre. La pratique linguistique quotidienne oriente les deux variantes sur des voies de plus en plus radicalement divergentes (calques lexicaux et syntaxiques influencés par des langues différentes, impact du style bureaucratique soviétique sur l'arménien occidental, etc.). Malgré quelques tentatives de synthèse linguistique des deux variantes opérées par des écrivains au début du siècle (L. Chant, K. Zarian), une rupture profonde s'installe pour 70 ans, ayant pour conséquence une quasi-absence de contact, et une défiance mutuelle qui n'est pas sans implications, tant linguistiques que sociolinguistiques⁴.

Dans ce contexte, l'Arménie n'est pas en position de jouer pleinement le rôle de l'Etat-Nation central vis-à-vis de la diaspora. Cependant, bien que la répartition entre arménien oriental et arménien occidental ne se superpose pas exactement à la dichotomie Arménie / diaspora⁵, une dichotomie linguistique s'installe. C'est au moment de l'indépendance de l'Arménie qu'elle prend toute sa signification. Jusque là, les différences de norme étaient imputées à la volonté politique d'une superpuissance (l'URSS), face à laquelle la diaspora n'avait aucun moyen d'action autre que de refuser de les reconnaître. Avec l'indépendance de l'Arménie, qui place

3 Une première réforme orthographique a vu le jour en 1922, atténuée en 1939. Par ailleurs, un Comité terminologique auprès du Conseil des Ministres était chargé, durant toute la période soviétique, de légiférer en matière d'emprunt linguistique. De nombreux emprunts au russe ont ainsi été officiellement encouragés (cf. Donabédian, 1998).

4 Les arméniens de la diaspora qui ont répondu à l'appel au 'rapatriement' des autorités soviétiques en 1947, puis dans les années 60 en ont fait la cruelle expérience.

5 la diaspora iranienne parle l'arménien oriental, et n'adhère pas à la politique linguistique de l'Arménie, constituant ainsi de fait une troisième norme

l'Etat-nation dans une position politique plus propice à en faire un centre, les enjeux linguistiques, dans le cadre du slogan consensuel "une nation, une culture" (*Mek azg, mek mshakuyt*) prennent des dimensions rien moins que consensuelles, devenant un véritable enjeu de pouvoir entre Arménie et diaspora.

De fait, les questions linguistiques sont au fondement même de la République indépendante constituée en 1991, qui se pose comme incarnant cette centralité : la loi sur la langue, qui acquiert force constitutionnelle en 1994, prévoit, à défaut de pouvoirs, un certain nombre de responsabilités linguistiques de la République d'Arménie vis-à-vis des Arméniens de l'étranger, qu'il s'agisse du développement de la langue, ou de sa normalisation. A l'inverse, la grande majorité des intellectuels arménophones de la diaspora, non seulement ne reconnaît pas l'autorité de l'Arménie en matière de norme linguistique concernant la diaspora, mais milite très activement pour la restauration de l'orthographe pré-soviétique⁶ en Arménie. La virulence croissante des débats suscités par ces questions trahit les enjeux d'identité et de pouvoir qu'il sous-tend, tout comme, dans un autre domaine, la double nationalité, elle aussi interdite par la constitution pour éviter que la diaspora ne puisse influencer directement sur la vie politique en Arménie.

- **Une centralité propre à la diaspora : le statut privilégié des communautés du Moyen-Orient**

Par-delà ses rapports avec l'Etat-Nation, la diaspora arménienne présente des situations diverses selon les foyers d'implantation, qui ne sont pas entre eux dans un strict rapport d'horizontalité. Les communautés du Moyen-Orient se distinguent en effet à plusieurs égards : d'une part la langue et l'identité y ont mieux résisté, et d'autre part, ces communautés, parfois plus encore que l'Arménie, font figure de 'centralité' vis-à-vis du reste de la diaspora. On peut tenter d'expliquer ce phénomène à travers trois facteurs, d'ailleurs interreliés : la proximité territoriale, le statut officiel de la communauté, et un tissu social communautaire dense.

Les Etats du Moyen-Orient où se trouvent les communautés arméniennes ont toutes fait partie de l'Empire ottoman (Turquie, Syrie, Liban, Egypte, etc.), mais de plus, certains de ces foyers sont en contiguïté territoriale directe avec les provinces arméniennes, non seulement en Turquie, mais aussi dans certains villages traditionnellement arméniens se trouvant sur le territoire syrien (Kessab, Aramo, etc.), avec leur propre dialecte et spécificités ethnologiques, leurs habitants n'ayant donc pas migré au siècle dernier. Les Arméniens du Liban sont eux aussi souvent originaires de ces villages ou d'autres villages du Sud Ouest de l'Anatolie, et se sont implantés dans ces zones très proches de celles où ils étaient nés, parfois en ayant grandi dans les orphelinats arméniens d'Alep ou Damas.

Dans ces pays où l'équation Etat = Nation n'a pas totalement structuré la société comme au Moyen-Orient, et, à un moindre degré en Grèce et en Turquie⁷, cette continuité territoriale a pour corrélat la continuité du modèle de société ottoman. Non seulement ces populations ne se sont que peu déplacées, mais les sociétés où elles se sont implantées n'ont adopté qu'en partie le modèle de l'Etat-nation : outre sa citoyenneté, l'individu conserve une identité, le plus souvent religieuse⁸, et bénéficie de droits de par son appartenance communautaire, la communauté elle-même étant représentée politiquement. Cette situation favorise une vie sociale communautaire et des institutions développées. Certes, à la fin du vingtième siècle, le modèle de l'Etat-Nation centralisateur tend à se répandre, y compris dans cette région du

6 Cf. (Donabédian 1988). Une réforme orthographique visant à simplifier l'orthographe, mais également à marquer les temps nouveaux, a été adoptée dès la soviétisation de l'Arménie, comme ce fut le cas dans la majeure partie des républiques de l'Union. La diaspora, en revanche, utilise toujours l'orthographe traditionnelle.

7 Dans les deux cas, la différence de situation s'explique par une pression du modèle laïc, dictée par des raisons historiques totalement différentes : le modèle d'Atatürk pour la Turquie, les valeurs de l'Union Européenne pour la Grèce.

8 Le morcellement des Eglises d'Orient permet d'ailleurs bien souvent à ces identités religieuses, comme c'est le cas pour les Arméniens, de recouvrir en grande partie l'identité ethnique.

monde, et cette situation favorable à la langue connaît quelques menaces : en Turquie, et dans une moindre mesure en Syrie, l'attitude des autorités traduit dans la dernière décennie de ce siècle un sérieux durcissement vis-à-vis des établissements d'enseignement arméniens ; par ailleurs, la guerre du Liban a provoqué une hémorragie importante dans la communauté arménienne, alors que c'est probablement dans ce pays que la situation culturelle et linguistique était le mieux protégée⁹. Néanmoins, c'est toujours ce pays qui abrite le seul Collège Universitaire en arménien occidental au monde, et le Liban fait office de figure de proue pour l'arménien occidental, par son activité culturelle et éditoriale. Cette communauté est considérée comme une référence majeure en matière de norme linguistique, et comme un vivier d'enseignants pour les établissements arméniens des communautés occidentales de la diaspora. Le fait que l'arménien occidental fonctionne comme vernaculaire et bénéficie d'une institutionnalisation à travers un réseau d'enseignement, confère à la langue une certaine stabilité de la norme. Cependant, en l'absence de structures étatiques ayant autorité sur ces questions, et finalement, en l'absence de véritable centralité, le phénomène d'écoles linguistiques concurrentes existe. Si les différences sont aujourd'hui minimales entre elles, cela n'a pas toujours été le cas : par exemple, au Liban, à partir des années 1940, le prestige de Levon Chant, pédagogue et fondateur du mouvement Hamaskaïne lui a permis d'imposer une norme nouvelle, hybride (avec de nombreux éléments d'arménien oriental), qui, même si elle a été critiquée par la suite et est restée sans véritable postérité, a laissé des traces chez plusieurs générations d'élèves. Ainsi, même dans ces communautés plus structurées, l'apparition de phénomènes centrifuges, propre à une diaspora, est toujours possible.

Il n'en reste pas moins que globalement, la norme en vigueur au Moyen-Orient est suffisamment stable pour servir de référence dans les pays occidentaux, et ces communautés restaurent une certaine centralité en diaspora pour l'arménien occidental.

- **Centralité et territorialité : une situation non univoque, un modèle intriqué et mouvant**

On a déjà évoqué ici le fait que le changement de territoire était probablement un des critères les plus stables de la définition d'une diaspora. Cependant, une approche sociologique de la diaspora pourrait pousser à poser la question en d'autres termes, d'autant qu'à examiner la réalité d'un peu plus près, on voit que le critère territorial se prête à des interprétations très diverses. En effet, là encore, l'histoire a constitué des strates qui complexifient la description et dont il nous faut tenir compte.

Dans ces pays issus de l'Empire ottoman, ainsi qu'en Iran, il semble que la notion de diaspora ne s'applique pas de la même manière que dans les pays occidentaux: ces foyers de peuplement sont en effet sur le même territoire que celui où se sont développés des dialectes arméniens vernaculaires au cours des XVIII^{ème} - XIX^{ème} siècles. La question se pose également de savoir si le Liban, la Syrie et la Turquie relèvent véritablement de la diaspora au plan géographique, du fait de leur continuité territoriale avec l'Empire Ottoman, et de ses implications culturelles permettant à la langue de rester vernaculaire.

Le paramètre du déplacement se combine parfois de manière complexe avec celui de la dichotomie diaspora / Etat-nation. L'extension du modèle de l'Etat-nation dans le monde au cours du vingtième siècle, s'il a modifié le concept de nation, a également affecté celui de diaspora, qui tend de plus en plus à être défini par opposition à un Etat-nation. Ainsi, on parle paradoxalement de "rapatriement" pour caractériser la migration vers l'Arménie (soviétique) d'Arméniens de Constantinople, du village arménien de Kessab en Syrie, ou encore l'arrivée de réfugiés du génocide de 1915, qui, pour marquer la continuité avec les provinces qu'ils ont quittées, ont fondé en Arménie des quartiers nommés "Nouvelle Marash", "Nouvelle

9 De plus, elle a modifié la situation économique des Arméniens, et la baisse de fréquentation des écoles arméniennes par les membres de la communauté s'explique par une baisse du pouvoir d'achat moyen dans la communauté, les établissements arméniens étant privés et payants.

Kharbert", "Nouvelle Malatia". Cette situation est d'ailleurs tout à fait comparable à ce que l'on observe dans le cas grec, où, à la faveur des nombreuses migrations qui se sont succédé, l'"extériorité" territoriale est représentée, selon le parcours familial, par l'Asie Mineure, l'Hellade, ou encore l'Égypte, dont G. Drettas a rappelé ici même qu'elle ne peut être assimilable à une terre de diaspora. Le jeu entre intériorité et extériorité est donc fort complexe.

Le critère définitoire de la diaspora semble donc osciller entre la dispersion et la dichotomie avec l'Etat-Nation. Si au plan strictement factuel et historique, il y a conflit entre ces deux critères, cependant, en termes identitaires et en synchronie, il nous semble qu'il faille privilégier la définition de la diaspora comme construite par rapport à l'Etat-Nation, dans le dilemme d'une impossible identification. Dans une perspective comparative, c'est à ce critère fondamental pour une typologie des diasporas que nous renvoie la question de la territorialité et de la centralité : la nature du rapport à l'Etat-Nation "de référence" et la capacité à construire une centralité propre à la diaspora distinguent clairement dans leur situation actuelle la diaspora arméniennes et grecques. Il semble en effet que pour les grecs, l'Etat-nation fait consensuellement figure de centre au sens institutionnel¹⁰, ce qui n'est pas le cas pour la diaspora arménienne : la situation linguistique nous en offre une matérialisation éclatante, à travers l'existence d'une norme distincte pour l'arménien occidental.

Ainsi, du fait qu'il existe une certaine centralité linguistique en diaspora, les questions linguistiques constituent un enjeu entre Arménie et diaspora : la langue est un élément essentiel de non identification des Arméniens de diaspora à l'Arménie, et *a fortiori* le désir de maintenir cette variante. En témoigne, outre la loi sur la langue de 1993, la place qu'ont occupé les questions linguistiques dans des débats de la Conférence Arménie-Diaspora de mai 2002, concentrant l'essentiel des enjeux culturels. Elle concerne bien entendu la diffusion de la langue, dont la République d'Arménie se considère le garant, mais aussi l'unification des normes. Cela concerne l'orthographe, mais il est clair que le débat est sous-tendu par la partition linguistique entre Arménie et diaspora. Certes, l'équation arménien occidental = diaspora vs arménien oriental = Arménie, demande à être modulée : si on examine les parcours individuels et familiaux, on trouve de nombreux cas de "shift" d'une variante à l'autre, et parfois même plusieurs "shift" consécutifs pour une même personne, comme dans le cas des familles de la diaspora ayant choisi le "rapatriement" en Arménie à partir de 1947, puis revenues ensuite avec des enfants ayant été scolarisés en Arménie. L'arménien oriental est de plus en plus représenté en diaspora depuis les mouvements migratoires d'Arménie après l'ouverture du pays (1988)¹¹. Néanmoins, même si elle est largement emblématique, cette bipolarisation linguistique existe.

Ainsi, qu'il s'agisse de territorialité ou de repères linguistiques, l'accumulation des strates historiques ne permet pas d'appliquer des modèles simples et univoques. Ainsi, même si, dans la définition de l'identité en diaspora, on observe des tendances fortes (Etat-Nation = centralité territoriale = arménien oriental vs diaspora = extériorité territoriale = arménien occidental), elles sont si brouillées qu'en réalité, les représentations priment sur les marqueurs factuels : représentation d'un territoire perdu, représentation d'une langue en danger, représentation d'une double identité, représentation d'une nation dispersée. C'est en fonction de ces représentations que les porteurs de la langue développent des comportements linguistiques

10 Par exemple, le réseau d'enseignement du grec en diaspora est géré par l'Etat-nation, qui y affecte des enseignants, situation qui actuellement n'est pas envisageable pour la diaspora arménienne, où seule l'Eglise constitue un réseau commun de ce type, centralisé en Arménie. Cependant, là encore, des forces centrifuges jouent en diaspora, puisqu'il existe, parallèlement au "Catholicos de tous les Arméniens", un catholicosat de Cilicie, basé au Liban, et qui gère un important réseau de paroisses en diaspora.)

11 Ce dont témoignent d'ailleurs les enseignants des écoles bilingues que cette situation place devant un sérieux problème pédagogique, l'enseignement étant structuré autour de l'arménien occidental.

différents selon leur rapport à la société d'accueil, selon leur représentation du degré de danger de la langue, selon qu'ils sont en phase avec la pratique linguistique de la communauté dans laquelle ils vivent ou non (cas des originaires du Moyen-Orient en France, qui cultivent une nostalgie de l'identité à la libanaise, et qui sont souvent les acteurs culturels phares de la communauté), etc.

2. Langues de diaspora : la langue pour territoire¹² ?

Les représentations sont un élément fondamental pour définir la diaspora, ce que l'étude de la situation linguistique confirme aisément.

On l'a dit, un élément essentiel de la culture de diaspora est le souci de pérennité, et donc l'investissement symbolique des marqueurs identitaires, dont la langue.

Concernant la situation des Arméniens, le concept de langue de diaspora s'applique sur deux plans :

- Historiquement, l'expression "langue de diaspora" correspond à l'arménien occidental, langue parlée par les Arméniens ottomans, qui sont à l'origine de la diaspora massive apparue dans les années 1920 après le génocide dans l'Empire ottoman. De ce point de vue, l'arménien occidental remplit de manière maximale les critères énoncés ci-dessus, et a un fonctionnement et une évolution infléchis par cette situation (c'est-à-dire que la situation infléchit la structure de la langue en l'absence de "norme" échappant à ce fonctionnement)
- Les conséquences linguistiques en sont :
 - le recours massif aux emprunts spontanés ou intégrés
 - l'écrasement des variations stylistiques
 - un fort investissement identitaire, qui engendre l'apparition du phénomène des néolocuteurs et l'augmentation du purisme et des tabous linguistiques
 - un sentiment de "perte", de "dégradation" de la langue, qui s'appuie sur des critères objectifs, mais qui est à moduler : certains marqueurs, notamment les marqueurs modaux qui sont propres au système et non réductibles à des catégories d'autres langues (en d'autres termes, qui ne se laissent pas traduire mot à mot), résistent étonnamment bien compte tenu de ce que l'on pourrait attendre.

On ne reviendra pas ici sur les éléments descriptifs concernant l'état de l'arménien occidental aujourd'hui, déjà largement abordés dans nos précédents travaux (Donabédian 1997 et 2000). En revanche, on se concentrera plus sur les points qui peuvent enrichir la réflexion sur la notion de diaspora propre à ce colloque.

2.1. Le discours sur la langue : pratique, identité et normes

La situation de langue de diaspora et le bilinguisme systématique ont non seulement des conséquences internes (sur le développement de la langue, que nous avons esquissées plus haut), mais aussi des conséquences externes : nul besoin en effet de connaître l'arménien pour des nécessités de communication. Ceux qui parlent l'arménien le font donc pour les raisons 'du cœur'. Ainsi, contrairement aux langues juives, qui opèrent parfois comme des marqueurs identitaires exclusifs, 'interdits' aux non juifs¹³, le non arménien ayant appris la langue bénéficie de fait d'un statut dans la collectivité, sa démarche étant ressentie comme un honneur. Parler arménien apparaît comme le critère identitaire central, probablement aujourd'hui plus encore que la religion¹⁴.

12 Pour reprendre une expression de Martine Hovanessian (2001).

13 Cf. M.C. Varol et A. Schulmajster dans Varol (1994).

14 On entendra volontiers dire que le christianisme est constitutif de l'identité arménienne, et l'Eglise apostolique arménienne joue un rôle structurant dans la communauté. Cependant, le rapport à la foi en elle-

Compte tenu de la réduction de ses fonctions, et du surinvestissement identitaire, le rapport à la langue fait l'objet d'un métalangage important, dans lequel la question de la norme occupe une place importante, notamment pour les emprunts lexicaux.

Le discours sur la langue occupe en effet une part importante, qui peut même paraître disproportionnée par rapport à la pratique. Ce métalangage est tantôt quantitatif (constat de déclin, et encouragements parfois prescriptifs à développer la pratique et la transmission), tantôt qualitatif (sur le "bien parler"). Certes, tout locuteur, quelqu'il soit, aurait des difficultés à décrire précisément la norme, sa représentation étant 'à géométrie variable'; malgré cela, elle est omniprésente dans la conscience des locuteurs, car elle cristallise tout le décalage entre l'investissement identitaire et la pratique réelle. Le lexique étant beaucoup plus propice au métalangage, car il est plus perceptible au 'locuteur naïf' (de même que les québécois se formalisent plus aisément du mot *week-end*, que des calques *chien chaud* ou *tomber en amour* qui masquent à peine les anglicismes *hot-dog* et *fall in love*), la conscience de la norme chez les locuteurs d'arménien occidental passe principalement par la stigmatisation des emprunts. Mais les questions grammaticales faisant débat sont nombreuses, depuis le cas du COD jusqu'à l'emploi de l'article défini, etc... Un des points les plus flagrants, qui est d'ailleurs considéré en sociolinguistique comme un signe de déclin avancé d'une langue, est l'appauvrissement des registres stylistiques chez les locuteurs. Or, paradoxalement, il est un effet du discours normatif. En effet, le rapport à la norme des locuteurs d'arménien occidental conduit à polariser la pratique dans deux voies extrêmes : les locuteurs qui ne maîtrisent qu'un style très relâché, et les locuteurs puristes qui ne reconnaissent aucune légitimité au style familier, même s'ils le pratiquent dans la vie courante. Dans les descriptions sociolinguistiques sur les mécanismes propres aux langues dominées, on a tendance à évoquer la première catégorie, mais moins la deuxième. Pourtant, elle est fortement implantée chez les élites, et elle peut jouer un rôle déterminant dans l'avenir de la langue. En conséquence, on oscille entre une langue très relâchée et une position normative dure (représentée par le corps enseignant, mais aussi par des acteurs de la vie communautaire, et notamment les media : la station parisienne Radio Ayp consacre une émission à la norme linguistique). La langue parlée est privée de légitimité, et on assiste à une crispation des élites à forte compétence linguistique. Mais cette crispation, qui ne répond pas à une pratique massive, peut se révéler contre-productive. Ainsi, quelques rares didacticiens éclairés comme A. Garmiryan ont-ils souligné le non sens qu'il y a à enseigner l'arménien comme langue maternelle (c'est-à-dire avec une approche normative, visant l'appropriation du code écrit et du registre soutenu) à des enfants dont la compétence voudrait qu'ils soient pris en main comme des non arménophones (c'est-à-dire devant acquérir les mécanismes de la langue parlée). Mais le blocage idéologique empêchant de considérer l'arménien comme une 'langue étrangère' n'est pas encore totalement vaincu, et on observe dans certaines écoles une inefficacité profonde des méthodes, dont le résultat se réduit parfois à une simple alphabétisation, sans réelle acquisition de la langue parlée¹⁵. Ce phénomène est certes lié à la charge symbolique dévolue à l'alphabet arménien, attachement traditionnel dans l'histoire des Arméniens, mais qui conduit à faire de l'alphabet un quasi-substitut de la langue qu'il incarne, dans certaines

même est difficile à cerner. Cette identification semble en effet faiblement normative : très peu de comportements conformes sont exigés à l'appui de cette identité (le baptême, le mariage et les funérailles des proches sont une façon de revendiquer l'identité, mais il n'y a pas de réelle stigmatisation si ces événements ne sont pas vécus à l'Eglise arménienne). En revanche, une conversion et la pratique active et ostensible d'une autre religion (par exemple islam, bouddhisme, etc.) non représentée historiquement chez les Arméniens (comme le sont le catholicisme et le protestantisme) pourrait s'avérer stigmatisante.

15 Comme le montrent les travaux effectués par Sylvia Topouzkhian dans le cadre d'un DEA (INALCO 1997). Cette orthophoniste a effectué une recherche sur l'acquisition de la lecture chez des enfants scolarisés dans des écoles bilingues, et a mis en évidence le fait qu'une partie des élèves ne comprend pas le sens de ce qu'il lit.

familles où les parents eux-mêmes ont perdu la compétence linguistique, et où la nécessité de communiquer en arménien n'apparaît pas.

En réalité, on comprendra aisément que, derrière ce rapport à la norme se cache la primauté de la fonction identitaire sur la fonction communicative, qui rend impossible un investissement dans une langue parlée, perçue comme trop hétérogène, et parfois assimilée à un pseudo-sabir.

2.2. Démarches de reconquête et institutionnalisation : le cas de la France

Outre l'aspect qualitatif, la diaspora s'attache à l'aspect quantitatif de la pratique de l'arménien occidental.

Actuellement, l'arménien occidental est essentiellement perçu comme un des symboles principaux de l'identité diasporique arménienne, d'où la prégnance du métalangage. C'est bien le terme "symbole" qui est ici approprié, et non celui de "marqueur", car la perte de la langue n'est tout de même pas assimilée à une perte totale d'identité : le discours ambiant dit bien qu'il faut connaître l'arménien pour être un bon Arménien, mais ne va pas jusqu'à considérer que sans la langue on n'est plus arménien. Dans la mesure où, avec le relais des générations, la transmission familiale est de plus en plus aléatoire, l'accent est mis en France sur les institutions scolaires, et le réseau scolaire communautaire se développe : outre le collègue Tebrozassère qui a fêté ses 120 ans en 2000, et l'expérience du collègue Moorat Raphaël à Sèvres, de nouvelles écoles sont apparues dans les vingt dernières années : Hamazkaïne Marseille (jusqu'au lycée) Ecole Papazian-Markarian à Lyon (primaire), Ecole Saint Mesrob d'Alfortville (primaire), puis plus récemment les écoles Barsamian à Nice et Tarkmanchatz à Issy-les Moulineaux. Ces établissements scolarisent au total plus de 800 élèves, pour une communauté d'environ 350 à 400 000 personnes (à titre de comparaison, la communauté arménienne de Grèce, qui ne dépasse pas 20 000 personnes, compte 3 écoles). L'impact de ces écoles sur la pratique linguistique et sur le sentiment identitaire est difficile à évaluer. En réalité, elles fonctionnent comme un creuset où cohabitent, à des proportions variables selon leur implantation, des Arméniens nouvellement immigrés d'Arménie ou du Moyen-Orient en quête d'intégration, et des enfants nés en France en quête de transmission. Outre la langue, elles transmettent aux enfants une expérience de la vie communautaire, avec ses différentes composantes.

Ce mouvement traduit une réelle volonté de transmission de la part des familles, même si les chiffres de participation à l'épreuve facultative du baccalauréat restent décevants (moins de cent candidats par an) probablement à cause de l'instauration d'une épreuve écrite depuis 1995. Les jeunes de la troisième ou quatrième génération n'ayant pas appris l'arménien dans leur enfance décident de se réapproprier la langue, et parfois de la transmettre à leurs enfants. Certes, ce phénomène des néolocuteurs n'est pas massif, mais la capacité d'entraînement de ces cas individuels est loin d'être négligeable, dans la mesure où ils jouent un rôle souvent très actif dans le tissu associatif.

Si l'institutionnalisation "à la libanaise¹⁶" n'est pas envisageable dans un pays comme la France, où le dogme de l'égalité des citoyens devant la loi est interprété à son sens le plus strict, les générations nouvelles, parfaitement intégrées, peuvent agir en tant que citoyens défendant une cause universelle (la reconnaissance du génocide arménien comme premier crime contre l'humanité du 20^{ème} siècle), ou le patrimoine de l'humanité (défense des langues en danger)

La Charte Européenne des langues minoritaires ou régionales aurait pu ouvrir la porte à un autre type de revendications, et la France avait inclus dans la liste des langues concernées l'arménien occidental, en tant que langue sans territoire. Cependant, ce texte signé par la

¹⁶ Elle-même menacée aujourd'hui pour des raisons démographiques, financières et politiques.

France en 1996, n'a pas été ratifié, le Président Chirac ayant saisi le Conseil Constitutionnel qui l'a jugée contraire à l'article 1 de la Constitution garantissant l'égalité de tous les citoyens devant la loi. Il s'agissait pourtant d'un texte à simple visée incitative, et la France aurait pu ne la signer que partiellement, notamment en renonçant à la partie concernant les garanties juridiques, et en conservant les éléments favorisant l'enseignement et la diffusion dans ces langues. Le contexte corse de l'époque explique au moins en partie ce choix politique fort, néanmoins, la liste des "Langues de France" est restée en vigueur, et bénéficie de mesures du Ministère de la Culture et de la Délégation Générale à la Langue Française (projets éditoriaux et autres financements). En tant que réseau transnational la diaspora pourrait bénéficier de l'Union Européenne si de telles initiatives étaient également prises par d'autres Etats. Quoi qu'il en soit, les responsables éducatifs ne semblent pas encore avoir pris conscience du fait que les mobilités d'élèves (notamment entre les établissements scolaires arméniens de France et de Grèce) encouragées et financées par la Communauté Européenne pourraient constituer une chance unique de mettre les élèves des écoles arméniennes en situation de communiquer en arménien.

Là encore on constate un décalage entre les discours et les pratiques : si les Arméniens sont très attachés à l'institutionnalisation de leur langue, c'est-à-dire à sa reconnaissance officielle, que ce soit comme langue au baccalauréat ou comme "Langue de France", et même si la demande de scolarisation dans les écoles arméniennes est en augmentation constante, ils ne sont pas aussi pressés à utiliser ces structures qu'on aurait pu l'attendre. La mise sous contrat avec l'Etat des Ecoles arméniennes, qui progresse (elle concerne à Paris toutes les classes du collège Tebrotzassère, deux classes de l'Ecole Saint Mesrob et l'Ecole Tarkmanchatz est candidate) est probablement le phénomène le plus vital, dans la mesure où il conditionne largement la survie des écoles.

3. Langue et spécificité diasporique : en guise de conclusion et de comparaison

Ce colloque a plus d'une fois fourni l'occasion de le redire, la notion étymologique de dispersion ne suffit pas à définir une diaspora. Parmi les critères évoqués, j'en retiendrai trois, étroitement liés, et qui me semblent déterminants pour le sentiment identitaire, et par voie de conséquence, pour le rapport à la langue :

- la migration originelle a pour cause directe des événements collectifs violents, et non des motivations individuelles d'ordre économique,
- la collectivité entretient une relation mythique avec la terre d'origine, qui s'explique par le fait que des circonstances politiques rendent impossible tout retour.
- cette situation étant ressentie comme un exil forcé et définitif, la pérennisation de l'identité et donc de la collectivité en tant que telle est une préoccupation omniprésente.

S'ajoutant au critère quantitatif qui prend en considération le rapport entre population dispersée et population totale d'une ethnie, ces critères qualitatifs, mettant en jeu un mythe fondateur qui vient se substituer à l'impossible identification à un Etat-Nation, sont en mesure de rendre compte du rapport spécifique à l'identité, à la collectivité, qu'entretiennent les diasporas, non seulement à travers ce que Martine Hovanesian (1992) a appelé 'Le lien communautaire', mais aussi par le rapport à la langue.

Enfin, à ces éléments s'ajoute un facteur chronologique, qui renvoie au modèle traditionnel du découpage en générations. Certes, sociologues et anthropologues ont à juste titre critiqué pour son schématisme la grille d'analyse qui représente les trois premières générations comme préoccupées respectivement par 1/ l'immigration et la survie, 2/ l'intégration et le bien-être, 3/ le retour aux sources et la sauvegarde de l'identité. En effet, elle prétend peut-être indûment généraliser des phénomènes vérifiés dans un contexte propre au XXème siècle (l'aspiration au bien-être de la deuxième génération d'Arméniens correspond à un mouvement général après guerre, et le courant 'ethniste' lié à l'évolution de la société dans les années 60 n'est pas

étranger au retour aux sources de la troisième génération). Elle n'est peut-être pas pour autant à écarter totalement, ne serait-ce que parce qu'elle se fonde sur l'idée d'une évolution temporelle qui ne se réduit pas à une simple progression mathématique. Nous pensons en effet qu'il existe un point critique qui modifie inéluctablement le rapport à l'identité en diaspora, et dont l'effet sur le rapport à la langue est fondamental : c'est le moment où la collectivité est confrontée à la disparition de tous les 'témoins' directs du mythe fondateur (autrement dit de l'événement historique ayant provoqué la migration, et du sol où la culture –et donc la langue– se développait selon un cours 'naturel'). Lorsqu'une collectivité où personne n'a connu ses premiers migrants (ce qui, dans nos sociétés, correspond à la quatrième génération) continue de vouloir faire perdurer une identité et une culture spécifique, elle se trouve alors confrontée à ce que nous considérons comme la problématique de diaspora. qui s'instaure en tant que telle dès lors que la première génération est éteinte, et qu'il n'y a plus de possibilité d'accès direct à la culture d'origine. Devenues inaccessibles, la culture et la langue d'origine ne peuvent plus constituer un repère normatif valide. Ainsi, les générations confrontées à cette nouvelle situation ne peuvent échapper à une logique de la perte, qui reviendrait à renoncer à toute pérennité, sauf à constituer de nouveaux repères culturels propres à cette expérience autonome et singulière qu'est la situation de diaspora. Cet impératif cristallise toute la contradiction inhérente à la situation de diaspora : malgré cette nécessité impérieuse de nouveaux repères, le mythe fondateur étant ce qu'il est, la question de l'authenticité est omniprésente, et elle s'incarne avant tout dans la langue. Cette donnée essentielle explique en grande partie le rapport à la norme que nous avons décrit.

Cependant, nous avons également pu observer plus haut à quel point la situation est mouvante. De fait, comme l'a montré le travail effectué dans (Donabedian ed. 2001), il est particulièrement intéressant de rendre compte de cette situation de diaspora comme d'une convergence de facteurs qui ne sont pas exclusifs aux langues de diaspora, mais s'inscrivent dans la problématique du contact de langues, et font croiser la situation d'autres groupes de langues :

1. Elles partagent avec les langues dominées et langues minoritaires (sur leur propre territoire, comme le corse, le basque, le breton, mais aussi le kurde, l'assyro-chaldéen, etc.), le fait de ne pas remplir toutes les fonctions sociales, de connaître des difficultés dans le processus de transmission (cf. l'investissement communautaire de la question scolaire, évoqué par M. Hovanesian) et plus généralement un problème lié à la vitalité de la langue. Elles sont donc en grande partie des langues en danger au sens où une évolution régie par le seul besoin de communiquer conduirait à leur disparition. La spécificité des langues de diaspora est cependant qu'elles investissent la langue comme un véhicule identitaire privilégié, ce qui conduit à l'élaboration d'un discours sur la langue propre à occulter la pratique réelle, et, plus surprenant encore, à l'infléchir.
2. Elles présentent également la caractéristique d'être des langues de la non-centralité, et d'avoir une norme polynucléaire. Les langues de diaspora, du fait de la dispersion d'une part, de l'absence d'instance normalisatrice centrale de l'autre, connaissent un éclatement de la norme, et une multiplicité de variantes au statut incertain, et dont le morcellement peut conduire jusqu'à l'idiolecte. Cela entraîne un rapport tantôt distendu, tantôt conflictuel entre une multiplicité de pratiques linguistiques observables en situation et souvent divergentes, et leur difficile totalisation dans une langue commune.
3. Elles relèvent de situations de plurilinguisme généralisé, que l'on retrouve dans des contextes issus d'Empires (langues des Républiques ex-soviétiques, Liban, Balkans), ou dans des aires multilingues comme l'Inde, où la variété fonctionnelle peut se démultiplier par l'association du multilinguisme et de la diglossie, sachant que c'est nécessairement l'ensemble

du répertoire qui constitue l'identité du locuteur. On se trouve ici dans le domaine de la pratique, pratique qui est cependant consubstantielle à l'identité en diaspora.

4. Elles présentent des points communs avec les langues hybrides nées d'un contact, par différents procédés (relexification, mixage, etc.), comme les créoles, le maltais, le chiac, etc. Les langues de diaspora combinent, pour certaines, un passé de langue mixte et un présent bilingue, souvent avec une langue introduisant une influence nouvelle.

5. Enfin, elles sont des langues identitaires, des langues étendard, ce qui n'est pas toujours le cas dans les contextes de contact linguistique¹⁷. Rappelons la genèse du yidiche et du judéo-espagnol, que l'on peut considérer comme des variantes de l'espagnol et de l'allemand, mais telles que parlées par les Juifs, et identifiables en tant que telles.

Il apparaît ainsi que la notion de langue de diaspora correspond plus à une zone sur un continuum, qu'à une définition stricte. Ainsi, le continuum mettant en jeu des situations centrales et périphériques concernant la situation de diaspora peut aussi être mis en œuvre avec profit concernant les langues de diaspora, avec les langues juives comme paradigme. Les critères les plus centraux seraient alors :

- assumer le mélange (la pratique multilingue comme mode identitaire)
- absence de territoire de référence (Israël ayant longtemps même interdit le yidiche)
- langue comme marqueur identitaire fort, dans un contexte d'intégration sans assimilation.

De ce point de vue, en considérant les langues des diasporas qui font généralement consensus quant à leur qualification, on peut les classer comme suit des plus centrales aux plus périphériques : 1. les langues juives, puis 2. l'arménien occidental, puis 3. le romani (qui n'a pas connu une rupture violente, ni la nécessité de lutter contre l'assimilation, du fait d'une moindre intégration). 4. Le grec pontique qui est certes très différent de la démotique, mais pour qui le rôle centralisateur de l'Etat grec et l'idéologie continuiste joue un rôle plus important du fait de la tendance au regroupement géographique (phénomène du "retour" en Grèce, donc de la dé-diasporisation, qui brouille les possibles phénomènes de volontarisme ; de plus, le grec démotique, langue officielle de l'Etat grec, est majoritaire dans la diaspora grecque)¹⁸. Viennent ensuite des langues comme l'assyro-chaldéen, langue minorée sur son propre sol, mais avec une communauté en grande partie éclatée.

Ainsi, dans la perspective comparative qui est à l'origine de ce colloque, on peut dire que la situation de l'arménien occidental représente un cas de langue de diaspora plus typique que le grec. Il existe certes des points de rencontre entre ces deux situations : une territorialité complexe, que l'on pourrait appeler "territorialité-valise", aux deux sens évoqués par l'expression, et un investissement identitaire fort. Il semble que le facteur distinctif réside dans la centralité effective et consensuelle assumée par l'Etat-nation (dû aussi à la situation de la Grèce, plus forte économiquement et politiquement, a fortiori depuis la création de l'Union Européenne).

Mais faut-il s'arrêter là ? Nous avons souligné à maintes reprises dans cet article combien la situation de diaspora est intrinsèquement mouvante. Revenons brièvement au rapport entre arménien occidental et arménien oriental. Certes, la diaspora ne se reconnaît pas dans l'arménien oriental, mais pourtant, ce point est à moduler pour deux raisons : du fait des couches migrationnelles qui viennent se superposer à la diaspora ancienne (l'arménien oriental

17 Comme l'indique Annie Montaut dans (Donabédian ed, 2001), En Inde, la langue n'est pas toujours perçue comme un marqueur identitaire : certaines tribus du Bihar et de l'Orissa ont abandonné leur langue ethnique pour adopter une variante du hindi issue d'une ancienne lingua franca. Ce qui est cependant remarquable, c'est que l'identité reste marquée par le fait que cette variante n'est pas immédiatement identifiable au hindi : on aurait donc un marquage identitaire en creux.

18 A quoi s'ajoute le fait que le russe tend à devenir la langue identitaire des Pontiques en Grèce.

est de plus en plus présent dans la diaspora avec les primo-arrivants), mais aussi de par le développement du tourisme de la diaspora vers l'Arménie, le phénomène des néo-locuteurs met en concurrence les deux variantes. Ainsi, deux types d'attitudes sont représentés, la non reconnaissance de la centralité de l'Arménie pour les locuteurs d'arménien occidental et bien entendu pour l'élite arménophone (généralement issue de la communauté du Moyen-Orient); en revanche, pour les jeunes générations qui n'ont pas bénéficié d'une transmission de l'arménien occidental, les processus de réappropriation se font souvent via l'Arménie, et donc via l'arménien oriental, phénomène qui va croissant depuis l'ouverture de l'Arménie. Nous voyons que ces perspectives rapprochent le modèle arménien du modèle grec. Le caractère intrinsèquement mouvant de la situation de diaspora nous fournit donc une grille de lecture nouvelle pour la comparaison des diasporas arménienne et grecque : on peut considérer que ces situations diffèrent plus par l'étape qu'elles représentent dans l'évolution du processus diasporique, lié au renforcement de l'Etat-nation, que dans la nature des phénomènes en jeu.

Bibliographie :

- BRUNEAU, M., coord. (1995) *Diasporas*, Montpellier : GIP-RECLUS.
- CHALIAND, G., Rageau, J.-P. (1991), *Atlas des diasporas*, Paris, Odile Jacob.
- DONABEDIAN, A. (ed.), 2001, *Langues de diaspora, langues en contact*, Faits de Langues, Ophrys, Paris, 18/2001.
- DONABEDIAN, A., 1994, Comment peut-on être arménophone en diaspora: esquisse d'une problématique, in *Plurilinguismes 7/Juin 1994: Langues de diaspora*, CERPL, p.47-68.
- DONABEDIAN, A., 1997, L'arménien occidental en France, pratiques et symboles, in DUM-TRAGUT, J., *Die Armenische Sprache in der Europäischen Diaspora*, Graz, 1997, p. 85-106
- DONABEDIAN, A., 1998, La politique linguistique en Arménie : de l'Union Soviétique à la République indépendante, in Chaker, S. (ed.) *Langues et pouvoir, de l'Afrique du Nord à l'extrême Orient*, Edisud, Paris, 1998, p. 171-185. (Colloque du Bicentenaire de l'INALCO, Paris, octobre 1995)
- DONABEDIAN, A., 2000, Langues de diaspora, langues en danger : le cas de l'arménien occidental, *Les langues en danger*, Mémoires de la Société de Linguistique de Paris, Nouvelle Série, Tome VIII, 2000, 137-156.
- DONABEDIAN, A., 2001a, Les langues de diaspora : une catégorie (socio-)linguistique? In Donabedian, A. (ed.), 2001, pp. 5-17.
- DONABEDIAN, A., 2001b, Tabou linguistique en arménien occidental : 'gor' progressif est-il 'turc'?, in Donabedian A. (ed.), 2001, pp. 201-210.
- HOVANESSION Martine, 1992, Le lien communautaire -- trois générations d'Arméniens, Paris, Armand Colin.
- HOVANESSION Martine, 1998, La notion de diaspora, usages et champ sémantique, in *Journal des Anthropologues*, 72-73/1998, Paris, AFA, p. 11-30.
- HOVANESSION, M., 2001, La langue arménienne et les récits du retour, in Donabedian A., (ed.), 2001, pp. 167-180.
- KASPARIAN, S., 2001, Parler bilingue-multilingue et identités : le cas des Arméniens de la diaspora, in DONABEDIAN A., (ed.), 2001, pp. 211-222
- LACOSTE, Y., ed., (1989), Hérodote, "Géopolitique des diasporas", avril-mai 1989, Paris, La Découverte.
- MARIENSTRAS, R., (1975), *Etre un peuple en diaspora*, Paris, Maspero.
- THOMASON, S. G. (2001) *Language Contact*. Georgetown University Press
- THOMASON, Sarah et Terrence KAUFMAN. 1988. *Language Contact, Creolization and Genetic Linguistics*. Berkeley: University of California Press.

RESUME

Dans le cadre d'une réflexion sur les langues de diaspora, langues en contact et langues en danger, nous présentons ici les conditions dans lesquelles l'arménien occidental s'est développé en tant que langue standard, en tant qu'elles sont susceptibles de déterminer

l'usage et les structures de la langue. La notion de 'langue de diaspora' implique des caractéristiques, sociales (langue toujours déterritorialisée, minorée, parlée par des plurilingues) ou linguistiques (perméabilité aux emprunts et interférences, susceptible d'évoluer vers une langue mixte, langue de l'investissement identitaire, susceptible d'engendrer de l'hypercorrection, langue en danger, susceptible de dévernacularisation). Nous esquisserons une comparaison du cas grec et arménien occidental, en nous appuyant sur les notions de territorialité, de centralité et de norme.